65. souligne que cette coopération devrait également prévoir d'accroître le soutien aux programmes d'échanges destinés aux étudiants, aux universitaires et aux professionnels; regrette que le programme Erasmus Mundus reste quasiment inconnu dans toute la région en raison notamment d'une absence d'information; salue les initiatives prises par des universités françaises, britanniques et allemandes d'établir des partenariats universitaires et des programmes d'échange; rappelle cependant que l'Europe reste devancée sur ce plan par les États-Unis et l'Asie; demande à la Commission de prévoir des journées d'information et de promotion de l'enseignement et de la recherche scientifique européenne sur place; insiste pour que ces programmes d'échanges ciblent les étudiants, les enseignants, les chercheurs ainsi que le personnel administratif en veillant à une représentation femmes/hommes équilibrée; estime que des programmes d'échanges doivent être mis en place pour les tranches d'âge plus jeunes et cibler collégiens et lycéens;

66. se félicite du projet Al-Jisr sur la diplomatie publique et les actions de sensibilisation qui, avec le soutien de la Commission, s'est révélé largement profitable; encourage à cet égard les services de la haute représentante/vice-présidente à envisager d'étendre les activités de diplomatie publique dans une région où l'Union n'est pas encore clairement comprise et où les mécanismes prévus pour remédier à ce déficit sont limités; souligne l'importance de développer une meilleure stratégie de communication et notamment la nécessité d'expliquer les politiques et les positions de l'Union dans la langue arabe de manière à toucher une audience plus large dans la région;

67. souligne que l'absence de programmes de coopération entre l'Union et le CCG dans le domaine des médias se traduit par un déficit d'information; appelle la Commission à proposer des mesures pour engager les États du CCG dans une coopération plus poussée en la matière dans le but d'accroître la visibilité de l'Union dans la zone et de promouvoir la compréhension mutuelle;

68. estime primordial de combler les carences en Europe en matière de recherche et d'études sur les États du Golfe; encourage la mise en place dans les universités de programmes d'études contemporaines consacrés à cette partie du monde arabe; estime que des programmes d'études sur l'Union européenne doivent également être proposés dans les universités de la région;

*

* *

69. charge son Président de transmettre la présente résolution au président du Conseil de l'Union européenne, au président de la Commission européenne, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au secrétariat du CCG ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres du CCG.

Nomination du directeur exécutif de l'Autorité bancaire européenne (ABE)

P7_TA(2011)0111

Résolution du Parlement européen du 24 mars 2011 sur la désignation du directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne)

(2012/C 247 E/02)

Le Parlement européen,

— vu la lettre de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) du 10 mars 2011,

— vu l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) ([1]),

([1]) JO L 331 du 15.12.2010, p. 12.

Jeudi 24 mars 2011

— eu égard au fait que lors de sa réunion du 17 mars 2011, la commission des affaires économiques et monétaires a entendu le candidat retenu par le conseil d'administration de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne),

— vu l'article 120 de son règlement,

A. considérant que M. Adam Farkas satisfait aux critères définis à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1093/2010,

1. approuve la désignation de M. Adam Farkas comme directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne);

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne).

Nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

P7_TA(2011)0112

Résolution du Parlement européen du 24 mars 2011 sur la désignation du directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles)

(2012/C 247 E/03)

Le Parlement européen,

— vu la lettre de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) du 10 mars 2011,

— vu l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1094/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) ([1]),

— eu égard au fait que lors de sa réunion du 17 mars 2011, la commission des affaires économiques et monétaires a entendu le candidat retenu par le conseil d'administration de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles),

— vu l'article 120 de son règlement,

A. considérant que M. Carlos Montalvo satisfait aux critères définis à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1094/2010,

1. approuve la désignation de M. Carlos Montalvo comme directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles);

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles).

([1]) JO L 331 du 15.12.2010, p. 48.